

L'ensemble des aides financières, au logement, à la famille est rassemblée dans la **Brochure « Action sociale 2011 »** de l'académie de Créteil. Nous pouvons vous l'envoyer (en format électronique Pdf.) sur simple demande en nous envoyant un mail

✉ contact@sudeduccreteil.org

Vous pouvez également contacter **le service social des personnels:**
à l'inspection académique de Seine-Saint-Denis ou le site internet :

☎ 01 43 93 70 87 ✉ ce.93ssp@ac-creteil.fr

🌐 http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article3110#outil_sommaire_3

au Rectorat de Créteil ou le site internet :

☎ 01 57 02 68 75 ✉ das4@ac-creteil.fr

à l'inspection académique de Seine et Marne ou le site internet

☎ 01 64 41 30 90 ✉ ce.77socialpers@ac-creteil.fr

Nous faisons ici une présentation de quelques aides sociales.

Les aides financières

Attention ! Toutes les aides ne sont pas cumulables et sont soumises à conditions, vérifiez en téléchargeant la brochure **Action sociale 2011**.

Les aides au logement



Pour un problème de logement, vous devez contacter la « **cellule logement** » de l'inspection académique du 93 ☎ 01 43 93 73 78 et l'inspection académique du 94 ☎ 01 45 17 62 05

- ⇒ **Aide à l'installation des personnels affectés en Ile-de-France (AIP-PIM)**
Aide financière maximale de 900 € pour les nouveaux locataires en IDF
- ⇒ **Aide à l'installation pour les personnels affectés en Île-de-France et exerçant la majeure partie (51 %) de leur fonction en Zone Urbaine Sensible (AIP-Ville)**
Aide financière de 900 € maximum pour les nouveaux locataires en IDF et affectés dans une ZUS
- ⇒ **Aide au logement du comité interministériel ville (CIV)**
Aide financière de 900 € pour les locataires affectés à la rentrée scolaire dans un établissement dit sensible ou difficile (ex-PEP4, classé

REP, ZEP, ZUS)

- ⇒ **Aide au cautionnement d'un logement**
Aide de 500 € pour dépôt de garantie lors de la location d'un logement.
- ⇒ **Aide à la première affectation dans l'académie de Créteil (PAAC)**
Aide financière de 400 € pour une première affectation dans l'académie de Créteil

Les aides à la famille

- ⇒ **Centre de loisirs sans hébergement**
Aide financière pour le paiement du centre de loisirs des enfants des agents (à la journée)
- ⇒ **Chèque Emploi Service Universel-CESU**
Aide financière pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans (de 200 à 600 € annuels selon les revenus)
- ⇒ **Garde périscolaire pour enfants**
Aide financière pour la garde d'enfants.
- ⇒ **Secours remboursables et non remboursables**
Aide financière en cas de difficultés financières exceptionnelles après entretien avec une assistante sociale du rectorat.



Salaire (Traitement)

Le salaire dans la fonction publique est basé sur l'indice. Cet indice fixe le traitement (salaire) de l'agent.

L'indice, KEZAKO ?

Le point d'indice, c'est l'unité de base de la rémunération du fonctionnaire. Pour connaître son traitement mensuel, chaque agent multiplie le nombre d'indices par la valeur du point. Au 1er juillet 2010, le point d'indice (brut) était à 55,56 €.

Traitement des PES

Les PES sont rémunérés sur la base de l'indice net 410, traitement net mensuel 1584 €. Les stagiaires débutent leur carrière à l'échelon 3 et passent à l'échelon 4 au bout d'un an.

Indemnités ZEP

Si vous êtes affectés dans une école, située en zone d'éducation prioritaire (ZEP), vous toucherez une prime ZEP. Attention ! « *L'indemnité est proportionnelle au temps de service effectué en ZEP, indiqué pour les personnels exerçant dans un réseau par l'IEN de la circonscription de rattachement.* »

Droits syndicaux

Droit de grève

Comme tous les salariés, vous avez le droit de faire grève. Depuis 3 ans, une restriction de ce droit oblige l'ensemble des PE à « déclarer leur intention de faire grève » à leur IEN. C'est un formulaire type que SUD peut vous faire parvenir sur simple demande et que nous envoyons dans toutes les écoles (au moins par mail).

Le droit de grève est un acquis du mouvement syndical. Il n'existait pas pour les enseignants au début du siècle dernier. C'est un droit d'expression démocratique qu'il faut préserver contre toute les tentatives d'interdiction ou de limitation. Comment s'opposer à des mesures injustes si on n'a pas le droit de faire grève ?

Les 1/2 journées d'info syndicale

2 fois par an, vous avez le droit de vous absenter pour participer à des 1/2 journées d'information syndicale. SUD en organise plusieurs dans les villes. Ce sont des moments essentiels pour échanger et s'informer sur les droits, les luttes et l'éducation en général. Vous avez également le droit de participer à des congés de formation syndicale.

Se syndiquer

C'est un acte essentiel pour être tenu informé-e et lutter notamment contre les suppressions de postes.

Se syndiquer c'est aussi apprendre à défendre collectivement nos intérêts en tant que salariés face à un

gouvernement qui casse le service public d'éducation (80 000 postes supprimés dans les écoles, collèges et lycées depuis 2007 !).

Seules des organisations syndicales fortes (et déterminées) permettront de gagner contre toutes les décisions injustes que le ministère et le gouvernement nous imposent :

- Abandon de l'année de formation initiale rémunérée
 - Baisse du nombre d'enseignants-remplaçants
 - Baisse du nombre de postes au concours
 - Suppression des postes d'enseignants spécialisés dans le traitement des difficultés scolaires (RASED)
- Pour tout renseignement, contactez-nous !

Pour adhérer, vous pouvez renvoyer par voie postale le bulletin d'adhésion au local de SUD à Créteil.

 tient une permanence syndicale tous les jours de 9h à 17h.
Vous pouvez nous contacter :
 **01 43 77 33 59**
 **contact@sudeducreeuil.org**

Affichage syndical

L'affichage de documents syndicaux (journaux, affiches, etc.) est de droit dans toutes les écoles maternelles et élémentaires. Ces publications peuvent être affichés sur des panneaux syndicaux, placés dans les salle des maîtres (ou dans tout autre local facilement accessible à l'ensemble des personnels).

Nous pouvons vous faire parvenir des journaux de SUD Education par La Poste, sur simple demande. Vous avez le droit de les diffuser à vos collègues ou d'en afficher un exemplaire en salle des maîtres.

Information syndicale

Vous pouvez aussi obtenir des informations syndicales (et les faire suivre, les afficher, etc.) en vous inscrivant sur la liste d'information par mail de SUD Education, **SUD Info**. Envoyez-nous un mail !



Masterisation : un bilan globalement négatif

Sarkozy l'a reconnu le 19 janvier 2011 : « il faut ne pas avoir peur de reconnaître qu'il faut améliorer le système ». Evidemment car la réforme de la formation n'a pas été motivée par une recherche de l'amélioration de l'existant. L'état, en supprimant les IUFM, a fait des économies considérables en moyens humains. On peut noter :

- ⇒ Prise de classe sans véritable formation. Le cursus « métier de l'éducation et de l'enseignement ne prépare pas vraiment à la prise de fonction
- ⇒ Les 2 années de formation en Master doivent concilier des logiques incompatibles, mener à

bien une recherche, préparer un concours, se professionnaliser.

- ⇒ Peu de stages de pratique accompagnée, pas assez de stages en responsabilité
- ⇒ Surcharge de travail entre la classe à plein temps et les modules de formation en dehors du temps scolaire
- ⇒ Pas de temps pour prendre du recul sur sa pratique
- ⇒ Formateurs débordés, ne pouvant pas suivre efficacement et régulièrement les stagiaires
- ⇒ Souffrance au travail des stagiaires et des élèves.

Le témoignage d'un PES sur sa « formation » en M2

Le nouveau CRPE : un concours à l'aveugle !

Jusqu'au jour des épreuves, nous n'avons pas su de quelle documentation nous disposerions pendant l'oral ! Initialement, nous devions avoir accès à la « bibliothèque du concours » qui s'est réduite comme une peau de chagrin au fil de l'année.

Aurions nous des manuels et lesquels, avec le guide du maître ou non ? Mystère même pour les formateurs ! Et puis, le site des examens d'Arcueil s'est aperçu qu'il lui était impossible d'acheter autant de manuels alors nous avons appris que nous aurions finalement un « fascicule ». A la question « que comprendra ce fascicule ? », on nous répondait : « le ministère nous interdit de vous répondre ! »

En définitive, nous avons eu en tout et pour tout les programmes et les documents d'accompagnement 2002 sans leur titre puisqu'ils ne doivent plus être diffusés !

Ainsi donc, nous étions supposés en trois heures réaliser, sans aucune documentation, une séquence d'enseignement sur n'importe quelle notion en maths et en français sur l'un des 7 niveaux du primaire et inventer des exercices d'illustration (ex : la proportionnalité, les graphiques). Existe-t-il un seul enseignant qui travaille dans la réalité sans un manuel ou internet pour préparer un cours pour un niveau qu'il ne connaît pas ? Encore une belle preuve du sens des réalités de notre métier !

L'année de Master 2, une copie de la formation de PE2 ?

On est très loin du compte !

Je me suis inscrit en master 2 après un premier échec au concours, un master 1 déjà dans la poche. L'année a commencé fort pour moi et mes camarades étudiant-e-s, les maquettes du master ayant été faite en vitesse suite à leur blocage, nos professeurs nous ont tout d'abord fait part de leur dénuement : réduction de leurs horaires obligeant à

faire tenir sur trois à six heures des cours qui en prenaient trente les années passées ; absence de connaissances sur la façon dont on serait évalués. La validation du master s'accompagnait de la rédaction d'un mémoire de recherche attendu pour les semaines précédentes les épreuves orales du CRPE. Autant dire que l'année était plus que chargée. Les cours se sont transformés dès le début de l'année en un apprentissage accéléré sur la manière de produire des séances de maths, de français, pour coller aux exigences du concours, sans même avoir le temps de réfléchir d'un point de vu didactique ou encore pédagogique sur leur contenu. En ce qui concerne le contact avec le terrain, dans mon groupe, les stages de pratique accompagnée se sont déroulés sur 7 demi-journées, d'autres groupes d'étudiant-e-s n'ont eu, eux, que quatre demi-journées. S'en sont suivis des stages en responsabilité. Pour la plupart des groupes il s'agissait de prendre la classe pendant 15 jours sans même avoir le temps de faire ni préparations, ni, à notre retour, de réels débriefings. On est loin du stage filé auparavant suivi par les stagiaires PE2 où la prise de classe s'effectuait un jour par semaine, le reste du temps permettant de prendre du recul sur sa pratique et de l'améliorer.

Au final, il en ressort que l'évaluation des enseignements, la rédaction du mémoire et la préparation au concours ont pris le pas sur la formation pédagogique et didactique, rien à voir donc avec l'année de PE2. On est loin du compte quand on regarde l'année de formation rémunérée que suivaient les anciens stagiaires admis au concours. Et maintenant c'est la rentrée des classes, chacun-e s'appête à prendre sa classe... sans filets et sans réelle formation...



Le fonctionnement des écoles

Le rôle du/de la directeur(trice)

Le/la directeur(trice) veille à la bonne marche de l'école, assure la coordination entre les maîtres et l'équipe pédagogique. Il/elle transmet les informations émanant de la hiérarchie (IEN) et des autorités locales (mairie) dont il/elle est le premier interlocuteur. Il est nécessaire de rappeler que le/la directeur(trice) d'école est unE enseignantE chargéE de direction et en aucun cas un supérieur hiérarchique. A ce titre il/elle doit informer, consulter son équipe et porter les décisions prises collectivement par cette dernière lors des conseils des maîtresSEs.

Le conseil des maîtresSEs

Le conseil des maîtresSEs est présidé par le/la directeur(trice), il se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande. Son rôle est d'organiser la vie de l'école d'un point de vue pratique (services...) et pédagogique (conseils de cycles...). Il peut également donner son avis sur des problèmes ponctuels. Il doit être par conséquent un lieu d'information, d'échanges, de débats et de prises de décisions collectives donc de démocratie. Cela nécessite transparence et objectivité dans la transmission des informations. Vous pouvez donc demander un ordre du jour amendable et les comptes-rendus des réunions de directeurs (IEN, mairie...).

Le conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et à la demande du/de la directeur(trice), du maire ou de la moitié de ses membres, à savoir : le/la directeur(trice) d'école qui le préside, le maire ou son représentant, les maîtresSEs de l'école, unE maîtreSE du réseau d'aide (choisiE par le conseil des maîtres !), les représentants des parents d'élèves élus (jusqu'à un par classe), unE déléguéE départementalE de l'éducation nationale et l'IEN (qui vient rarement). Parmi les rôles du conseil d'école :

- vote du règlement intérieur de l'école (amendable sur les points qui ne relèvent ni de lois ni de décrets).
- adoption du projet d'école (pour trois ans)
- il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école (restauration scolaire, hygiène, rythmes scolaire).

Le consensus n'étant pas une obligation, chaque membre peut défendre son opinion.

Attribution des niveaux de classe

Selon les textes officiels : pas de CP, de CM2, ni de classe relevant de l'ASH aux enseignants juste titularisés dans la mesure du possible.

Habilitation langues

L'IEN ne peut pas vous imposer un niveau de classe sous prétexte d'habilitation. Les échanges de services sont organisés par le conseil des maîtres à raison de 3h maxi en cycle 2 et 6h maxi en cycle 3.

SUD Education s'oppose à la mise en place des EPEP (établissements publics d'enseignement primaires)

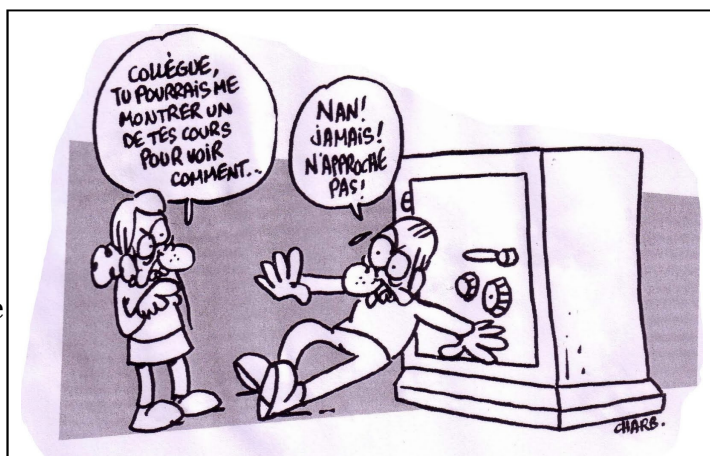
C'est quoi ? Ca changerait quoi ?

C'est la transformation des écoles en établissements autonomes, dirigés par un conseil d'administration, à parité entre représentants de l'école (parents et enseignants) et élus municipaux. Le but des EPEP est clair :

- créer un statut de directeur-supérieur hiérarchique pour imposer les « réformes » qui passent mal,
- donner un statut juridique d'établissement aux écoles permettant l'embauche directe de personnels sous contrat précaire,
- en finir avec la liberté pédagogique des enseignants avec une mainmise des élus sur le pilotage des enseignements dispensés dans les EPEP.

C'est aussi pour le ministère, un moyen de « mutualiser » les effectifs des écoles, donc de supprimer des postes.

Introduction d'une hiérarchie au sein même des équipes, restriction de moyens, précarité accrue, l'EPEP c'est la « clé de voûte » de toutes les régressions imposées à l'école publique !



Un syndicat ? Ça sert à quoi ?

➡ À connaître ses droits

SUD Education informe les collègues sur leurs droits :

- Par les réponses que nous donnons aux collègues qui nous contactent,
- Par la diffusion militante et l'envoi de journaux syndicaux dans les écoles,
- Par l'animation de réunions d'information syndicale.

➡ A s'organiser pour défendre ses droits collectivement

SUD Education met ses moyens (militants et matériels) au service des collègues qui luttent pour leurs droits, contre les suppressions de postes, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et des conditions d'enseignement pour les élèves. Concrètement, l'année dernière, les militants de SUD Education ont aidé les PES et (des enseignants des collèges et des lycées) mobilisés dans le collectif « stagiaire impossible », en diffusant leurs communiqués, réservant des salles à la bourse du travail, en exigeant que leurs représentants soient reçus en audience, etc.

➡ A se mobiliser pour la défense du service public d'éducation

Depuis de nombreuses années, l'école publique, les élèves et les personnels souffrent d'une politique de suppressions massives de postes. SUD Education estime qu'il faut se mobiliser massivement et résolument (notamment par la grève) pour que des moyens à la hauteur des besoins soient créés pour nos élèves et pour une éducation émancipatrice pour tous les enfants.

➡ A ne pas être isolé-e face à l'administration

SUD Education défend les collègues qui rencontrent des problèmes avec la hiérarchie. Tous les ans, nous constituons de dossiers de défense de collègues stagiaires menacés de ne pas être titularisé-es. SUD Education répond aussi aux demandes d'information et de soutien individuel des collègues qui nous contactent.



Elections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011
pour donner des moyens d'agir au syndicalisme de lutte

Votez SUD éducation-Solidaires

C'est la seule organisation nationale qui a proposé la grève générale interprofessionnelle et sa reconduction l'année dernière lors du mouvement sur les retraites.

Créteil
SUD
Education

s'engage à défendre les droits des PES !

- ⇒ SUD Education accompagnera tout au long de l'année les PES dans leurs démarches, les luttes.
- ⇒ SUD Education participe au collectif « Stagiaires impossible », collectif de lutte qui regroupe des stagiaires des premier et second degré.
- ⇒ Vous pouvez le contacter :

contact@stagiaireimpossible.org
pes-primaire@precarite.org

**Ne restez pas sans défense !
SYNDIQUEZ-VOUS !**

**CELUI QUI SE BAT
PEUT PERDRE**



**CELUI QUI NE SE
BAT PAS A DÉJÀ
PERDU**

Adhérez à SUD éducation

Solidaires Unitaires Démocratiques

Créteil SUD Éducation

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses (produites par les salariéEs).

SOMMAIRE

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Présentation | 7. Salaire, Droits syndicaux |
| 2. Déroulement de l'année de stage | 8. Masterisation : un bilan négatif |
| 3. Les revendications De SUD Education | 9. Fonctionnement des écoles |
| 4. Titularisation, affectation | 10. Un syndicat, ça sert à quoi ? |
| 5. Congés (maladie, etc.) | 11. Adhésion à SUD |
| 6. Aides sociales | 12. Contacts |

Contacter les sections locales SUD

En Seine Saint-Denis

- Section Locale SUD de **Saint-Denis** : Rodolphe Ciulla, École maternelle Henri Wallon 06 70 19 67 61
Section Locale SUD **La Plaine Saint-Denis** : Elodie Boussarie, École élémentaire Aimé Césaire 06 73 14 08 55
Section Locale SUD **Saint-Ouen** : Jérôme Godet, École élémentaire Paul Langevin 06 19 45 50 71
Section Locale SUD d'**Aubervilliers**: Sabine Duran, Contact au 06 75 70 94 79
Section Locale SUD de **Bobigny** : Marie Adline, Contact au 06 70 96 16 11
Section locale SUD de **Romainville** : Agnès Guichard, École maternelle Gabriel Péri 06 86 80 38 60
Section locale SUD **Montreuil** : Thomas Donadieu, Contact au 06 63 12 23 90
Xavier Godeau École Henri Wallon 06 72 42 90 67
Section locale SUD **Montfermeil** : David Mateus, École élémentaire Victor Hugo 01 45 09 27 80
Section locale SUD **Sevran** : Corinne Capron, Contact au 06 60 82 80 94
Section Locale SUD **Villepinte** : Christophe Jallon, école élémentaire Victor Hugo-1 06 12 56 53 77
Section Locale SUD **Rosny sous Bois** : Cédric Lecour, Contact au 06 20 56 14 94
Section Locale SUD **Bondy** : Patricia Géraud, École élémentaire d'application Terre st Blaise 01 48 49 27 91

Dans le Val-de-Marne

- Section locale SUD d'**Alfortville** : Thomas Brunet, École élémentaire Octobre, 06 13 44 17 2
Section locale SUD de **Champigny** : Éric Charles, École maternelle Maurice Denis, 06 77 99 99 17
Section locale SUD de **Fontenay sous Bois** : Marie-Jeanne Couppey, École élémentaire Henri Wallon 06 08 58 62 35
Section locale SUD de **Gentilly** : P. Potard, Collège Rosa Parks, 06 85 32 27 69
Section locale SUD d'**Ivry** : Sylvain Gondal, École élémentaire Thorez A, 01 49 60 26 22
Section locale SUD de **Maisons-Alfort** : Emmanuelle Edmond, École CAPD-CHS 94, Élémentaire Parmentier B, 06 14 67 32 71
Section locale SUD d'**Orly** : Sophie Asselineau, École élémentaire Romain Rolland B, 06 65 32 75 17
Section locale SUD de **Villejuif** : Natalie Charpentier, École élémentaire Robert Lebon, 06 78 80 47 06
Section locale SUD de **Vitry sur Seine** : Étienne Roch, Lycée Jean Macé, 06 78 70 14 97

Contacter les commissaires paritaires :

- Premier Degré** : 06 71 30 55 40
capd94@sudeducréteil.org
Second Degré : 06 85 37 65 74
commissaires.paritaires@sudeducréteil.org

Journal Spécial PES Rentrée 2011



SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil 11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : contact@sudeducréteil.org <http://www.sudeducréteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Luc COLPART Commission Paritaire N° 1210S07631